

## COMMUNIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE

La Communauté de communes et l'Association LEDA mettent en place une opération de broyage au sein des déchetteries communautaires, selon l'organisation suivante :

<b>Déchetterie de Vireux-Molhain</b>	Mardi 8 avril 2025, de 9h00 à 12h00 Mardi 29 avril 2025, de 9h00 à 12h00
<b>Déchetterie de Givet</b>	Mardi 8 avril 2025, de 13h30 à 17h00 Mardi 29 avril 2025, de 13h30 à 17h00
<b>Déchetterie de Revin</b>	Mercredi 9 avril 2025, de 9h00 à 12h00 Mercredi 30 avril 2025, de 9h00 à 12h00
<b>Déchetterie de Haybes</b>	Mercredi 9 avril 2025, de 13h30 à 17h00 Mercredi 30 avril 2025, de 13h30 à 17h00

Les usagers du territoire pourront se présenter avec des déchets verts à broyer (branchages de taille classique, épicéa à éviter). Ils pourront ainsi, s'ils le souhaitent, repartir gratuitement avec le broyat. Dans le cas contraire, il sera repris par l'association pour sa propre utilisation.

Il sera également possible de se présenter sur le site de broyage de l'association LEDA, à la serre de Vireux-Molhain, rue Pasteur, le lundi 19 mai 2025, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

**Le broyat peut être revalorisé au jardin.** Différents types de valorisations sont possibles à condition que les végétaux broyés soient **indemnes de maladies** et bien secs. Selon la saison, l'usage du broyat sera différent.

Au printemps, on favorisera les broyats issus de la taille de fin d'hiver pour pailler aux alentours du mois de mai lorsque la terre est bien chaude. Le paillage permet de limiter le développement des herbes indésirables, l'évaporation, le tassement, le ruissellement et freine la progression de certains ravageurs comme les limaces.



Paillage au potager



Copeaux de bois pour paillage

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Service Environnement de la Communauté de Communes au 03 24 40 81 47.